



Communiqué de presse : Annecy est « Ville des Alpes de l'Année 2012 »

Une ville engagée pour l'eau et le climat

La ville française d'Annecy portera en 2012 le titre de « Ville des Alpes de l'Année ». Le jury a ainsi récompensé le chef-lieu du département de la Haute-Savoie pour ses efforts en matière de gestion de l'eau et des énergies. Durant son année de ville des Alpes, la commune souhaite entre autres mettre en œuvre son projet d'écoquartier et avec le Syndicat du Lac d'Annecy restaurer les roselières des bords du lac d'Annecy.

L'élément aquatique est omniprésent à Annecy : la plus importante ville de Haute-Savoie dans le nord des Alpes françaises s'étend sur les bords du lac d'Annecy, des parcs délimitent les rives du lac et des canaux pénètrent dans le centre-ville. Le lac d'Annecy est l'un des plus purs d'Europe et les habitants sont fiers de pouvoir boire son eau sans traitement chimique.

La qualité de vie à Annecy n'est pas due au hasard. La ville de 50 000 habitants poursuit depuis des années une politique durable. C'est pour cela que la ville reçoit en 2012 le titre de « Ville des Alpes de l'Année » (voir encadré). Ce qui a été déterminant pour le jury n'est pas seulement les nombreuses mesures de protection de l'eau dans le domaine du traitement des eaux usées ou de l'approvisionnement en eau, mais aussi le rôle que joue la ville dans le développement culturel. L'agglomération a obtenu la première le label français « Ville d'art et d'histoire ». « La ville a donc les prédisposition nécessaires pour servir d'exemple aux nombreuses régions urbaines en bord de lac qui se trouvent dans l'espace alpin », souligne Norbert Weixlbaumer, membre du jury. Les initiatives pour augmenter l'efficacité énergétique et améliorer le bilan carbone, l'organisation de la gestion des déchets et les efforts pour favoriser la biodiversité urbaine et les transports publics ont aussi été mis en avant dans le rapport du jury.

Les thèmes de l'eau et du climat vont aussi accompagner la ville située au pied des massifs des Aravis et des Bauges au cours de son année de ville des Alpes. Le plan climat-énergie voté fin 2011 sera mis en œuvre et la réalisation d'un écoquartier commencera début 2012. La construction d'une école respectant le standard maison passive en sera le premier élément concret. Un plan d'action pour améliorer le bilan carbone des équipements de la ville sera aussi mis en œuvre, tandis qu'un programme de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques est en cours. Une centrale biomasse sera aussi construite pour le chauffage de tout un quartier annécien. A partir de 2014, 20% des logements annéciens devraient être ainsi chauffés.



Annecy s'engage aussi sur le thème de l'eau. Une nouvelle réglementation de la pêche est ainsi mise en œuvre car les poissons deviennent plus petits du fait du changement climatique et de la bonne qualité de l'eau : il convient de développer une gestion durable de la ressource halieutique. De nouvelles formes de pollution seront aussi abordées dans le cadre du programme « contrat de rivière Fier et Lac » comme la pollution par les médicaments. Une attention particulière est portée à la limitation des utilisations bruyantes du lac et au développement de la motorisation électrique.

Grâce à la série d'évènements « Annecy + 3°C » dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat énergie territorial, la population locale a la possibilité d'en apprendre plus sur les conséquences locales du changement climatique et sur les stratégies d'adaptation. D'autres évènements et concours sont prévus sur les thèmes de la gestion des espaces verts sans aucun traitement chimique et de l'identité alpine. Une grande fête aura par exemple lieu le 8 décembre. Elle associera plusieurs chorales annéciennes pour un spectacle commun autour de la culture alpine et de son avenir.

www.annecy.fr

Depuis 1977, un jury international désigne la « Ville des Alpes de l'Année » parmi les villes qui s'engagent dans une démarche de politique durable aux termes de la Convention alpine. Les « Villes des Alpes de l'Année » sont réunies au sein d'une association où elles mènent des initiatives communes. Ce réseau est actuellement formé de 14 villes françaises, slovènes, italiennes, allemandes, autrichiennes et suisses.

Après Gap (2002) et Chambéry (2006), Annecy (2012) est la troisième ville française à recevoir le titre de « Ville des Alpes de l'année ».

www.villedesalpes.org

Merci d'adresser vos questions à :

Thierry Billet, chef de projet Ville des Alpes de l'Année 2012, Annecy
+33 45033 8888, thierry.billet@ville-annecy.fr

Hubert Buhl, président de l'association ville des Alpes de l'Année
+49 8321 615 210, hubert.buhl@sonthofen.de

Norbert Weixlbaumer, membre du jury
+43 1 4277 48624, norbert.weixlbaumer@univie.ac.at